

Option Intégration

Volume 2 Numéro 1

Mars 1997

“Xavier”: Tournée de sensibilisation sur la déficience intellectuelle C’est parti...

C'est le mardi 18 février dernier, à l'auditorium du Collège de Maisonneuve, que débutait la tournée de sensibilisation des jeunes sur la déficience intellectuelle. Ce projet est réalisé par le **Regroupement de parents ayant une déficience intellectuelle de Montréal**, en collaboration avec des étudiants de l'UQAM, dont M. Denis Plante Jr, responsable du projet.

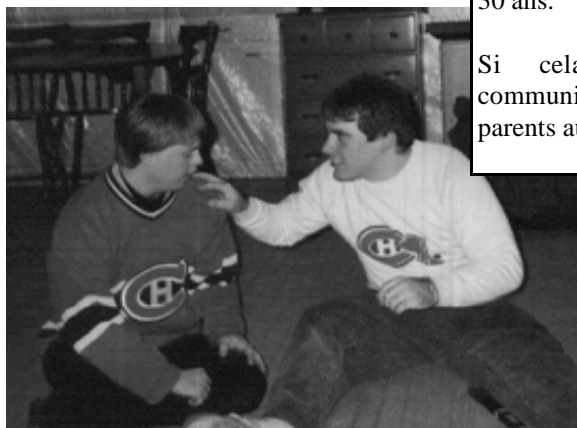
À l'issue de cette première théâtrale, le projet “Xavier” est sur la bonne voie, connaissant des débuts prometteurs. En effet, les jeunes collégiens présents ont apprécié ce qu'ils ont vu et ont démontré une belle réceptivité face aux réalités véhiculées par la pièce. Pas moins de 16 autres représentations sont prévues pour la tournée.

Parmi ces représentations, on peut compter les écoles secondaires suivantes: Joseph-Charbonneau, le 14 mars; Père-Marquette (3 représentations), 19 mars; Pointe-aux-Trembles, 20 mars; Henri-Bourrassa, 2 avril; Marie-Anne, 4 avril; Henri-Julien (2 représentations).

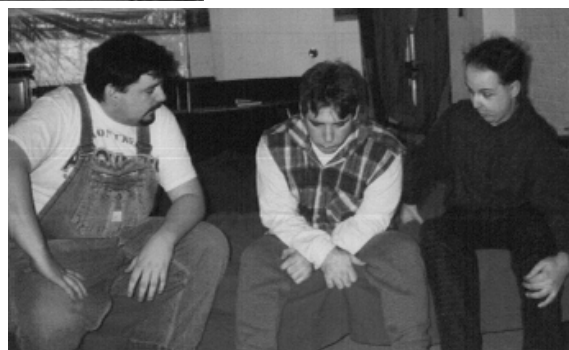
De plus, deux représentations sont prévues au Centre Jeunesse du Mont-Saint-Antoine, les 24 et 26 mars. Au même endroit se tiendront deux représentations ouvertes au grand public. Ces représentations auront lieu le 5 avril 1997 à 20 heures et le 6 avril 1997 à 15 heures, à l'auditorium du Mont-Saint-Antoine au 8147, rue Sherbrooke Est (métro Honoré-Beaugrand). Les billets seront vendus au coût de 5\$. Il est possible de réserver sa place ou se procurer de plus

amples informations en téléphonant au Regroupement de parents au (514) 593-5310.

Par ailleurs, d'autres écoles sont en liste pour d'éventuelles représentations, sans oublier le Collège de Rosemont et quelques Maisons de la culture et des Centres pour jeunes. Quoiqu'il adienne, le Regroupement aura atteint son but de sensibiliser et familiariser les jeunes du milieu scolaire à la problématique de la déficience intellectuelle et de favoriser le développement d'attitudes positives face aux personnes ayant une déficience intellectuelle.



Xavier discutant avec son ami sur la trisomie 21



Xavier se faisant consoler par ses deux frères

Sommaire:

La réforme de la sécurité du revenu	page 2
Éditorial: le transfert du programme “loisirs”	page 3
Changements au service d'accompagnement et de gardiennage	page 3
Retour sur le “Vin et fromages”	page 4

Danse pour jeunes adultes et adolescent(e)s

Le Regroupement de parents regarde la possibilité d'organiser des danses à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle âgées entre 14 et 30 ans.

Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec le Regroupement de parents au 593-5310.

La réforme de la sécurité du revenu: position du milieu associatif



Pierre Berger
Directeur

Une très large majorité des adultes présentant une déficience intellectuelle vivent de l'aide sociale. La presque totalité de ceux-ci bénéficient du programme

soutien financier (SOFI). Il est évident que le projet de réforme annoncé par la ministre Louise Harel en décembre dernier aura des impacts importants pour les adultes qui présentent une déficience intellectuelle et qui bénéficient de la sécurité du revenu.

Le Regroupement de parents a directement participé aux travaux de l'AQRIPH (Alliance Québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées) sur le projet de réforme de la sécurité du revenu. Plusieurs éléments du projet de réforme vont dans le sens des orientations du mouvement associatif des personnes handicapées. Cependant, d'autres composantes du projet soulèvent des inquiétudes, des questionnements et des oppositions.

Il ressort de la position mise de l'avant par le Regroupement et l'AQRIPH essentiellement six éléments qui méritent une réaction de la part du mouvement associatif représentant les intérêts des personnes handicapées: la conversion de mesures passives en mesures actives d'aide à l'emploi; les parcours individualisés vers l'insertion en emploi; l'allocation d'invalidité; la référence à des services psychosociaux; l'allocation supplémentaire pour contrainte temporaire; et le fonctionnement des Centres locaux des partenaires.

Six éléments qui méritent une réaction de la part du mouvement associatif représentant les intérêts des personnes handicapées: la conversion de mesures passives en mesures actives d'aide à l'emploi; les parcours individualisés vers l'insertion en emploi; l'allocation d'invalidité; la référence à des services psychosociaux; l'allocation supplémentaire pour contrainte temporaire; et le fonctionnement des Centres locaux des partenaires.

La conversion des mesures passives en mesures actives

La conversion des mesures passives en mesures actives se traduirait par la transformation de prestations de la sécurité du revenu en subventions salariales semblables au programme de CIT (contrats d'intégration au travail) de l'OPHQ. L'AQRIPH voit là un élément positif qui a fait ses preuves dans le cadre des programmes d'intégration au travail de l'OPHQ. Une application de cette orientation sous la forme déjà expérimentée par l'Office apparaît comme un élément prometteur de la réforme pour favoriser l'embauche de personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.

Les parcours individualisés vers l'emploi

Les parcours individualisés vers l'emploi donne la responsabilité aux CLE (Centres locaux pour l'emploi) de préparer l'équivalent de plans d'intervention en insertion en emploi. Pour l'AQRIPH il ne faut pas que les autres services de main-d'oeuvre (SEMO, SAHT, CR) et le réseau de la réadaptation soient mis à l'écart des cheminements vers l'emploi qui seront définis par les CLE. Au contraire, l'AQRIPH croit qu'il est nécessaire

que les CLE s'arriment avec les établissements scolaires et les centres de réadaptation dans le cadre de démarches visant l'insertion en emploi de personnes handicapées.

L'allocation d'invalidité

La réforme de la sécurité du revenu propose d'offrir le choix aux personnes bénéficiant du programme SOFI de s'exclure de tout cheminement vers l'emploi en voyant leurs prestations gérées par la Régie des rentes. Le transfert de la clientèle vers la RRQ n'offrirait cependant aucun avantage: le programme resterait tel qu'il est actuellement. En fait, le transfert à la Régie des rentes correspond à la perte du droit de participer à des mesures d'employabilité. Du point de vue de l'AQRIPH, il faut accorder la possibilité à toute personne présentant des contraintes sévères à l'emploi, qu'elle relève ou non de la Régie des rentes, de participer à des mesures d'employabilité sur une base tout à fait volontaire et offrir un revenu à ces personnes, lorsqu'elles n'occupent pas d'emploi, indépendamment de leur avoir. Aussi, il faut garantir à ces personnes, lorsqu'elles parviennent à occuper un emploi, de ne pas perdre les avantages du régime liés à la condition d'une personne présentant des contraintes sévères à l'emploi, si leur expérience en emploi ne fonctionne pas. En conséquence, le milieu associatif craint que la réforme se traduise par un "parcours vers l'invalidité".

La référence à des services psychosociaux

Les personnes handicapées n'ont jamais été une clientèle privilégiée dans les programmes conduisant en emploi relevant de la sécurité du revenu. En fait, les intervenants de la sécurité du revenu

(Suite page 4)

Editorial *de Marcel Faulkner*



Quand les considérations administratives passent avant celles des personnes dans le transfert du programme loisirs, nous sommes nécessairement perdants

L'OPHQ a finalement transféré au ministère des Affaires municipales (MAM) le programme de loisirs. Le MAM va confier la gestion de celui-ci aux associations régionales de loisirs (ARL) tout en assumant les frais de gestion pour conserver l'enveloppe budgétaire du programme intacte pour au moins les deux prochaines années.

Pour les personnes handicapées le transfert du programme occasionnera vraisemblablement des pertes d'acquis. En effet, les personnes et les familles qui bénéficiaient du programme ne toucheront plus automatiquement les subventions auxquelles elles avaient droit: la récurrence des subventions pour de l'accompagnement en loisir est abolie et l'aide à la personne sera plafonnée à 1000\$ par année. Aussi, plus grave encore, seulement 20% des budgets, pourtant déjà très maigres (680 000\$ pour l'ensemble du Québec), seront attribués pour l'aide à la personne et 80% pour l'aide à la ressource. Le choix des accompagnateurs risque donc d'être remplacé par l'embauche d'intervenants supplémentaires dans les ressources. Également, les frais de séjour dans des camps résidentiels ne seront plus couverts: seuls les frais d'accompagnement le seront.

Dans le contexte où se fait le transfert, il faut s'attendre à ce que les familles se tournent du côté du programme de soutien à la famille pour financer les activités de loisirs de leur enfant. Les budgets pour l'accompagnement en loisirs étant trop limités, les familles n'auront pas d'autres choix qu'utiliser leurs allocations de répit pour financer les activités de loisirs de leur enfant.

Pour le Regroupement de parents, il aurait été préférable que l'OPHQ continue à gérer le programme plutôt qu'effectuer un transfert qui

Les personnes et les familles qui bénéficiaient du programme ne toucheront plus automatiquement les subventions auxquelles elles avaient droit.

n'occasionne pas de réels avantages pour les personnes. Il faut aussi remarquer qu'il s'agit du premier

transfert qui n'est pas accompagné d'un ajout de ressources. Les autres programmes de l'OPHQ qui ont été transférés ont bénéficiés d'un ajout important de ressources financières. Nous dénonçons donc ce transfert à la baisse d'un programme qui aurait dû bénéficier depuis longtemps d'un ajout de ressources et qui s'accompagne maintenant d'une perte d'acquis.



Des changements au service d'accompagnement et de gardiennage



Annette Gariépy
Resp. du Service

Le service d'accompagnement et de gardiennage est en pleine transformation. Le Regroupement de parents a décidé récemment, afin de répondre à de nombreuses demandes de gardiennage ponctuel, de développer un système plus souple visant à orienter rapidement des parents à des personnes qui font du gardiennage.

Le principe est simple. Le Regroupement recrute dans plusieurs quartiers de l'Île de Montréal des personnes intéressées à offrir leurs services pour garder des personnes présentant une déficience intellectuelle. Les personnes recrutées font ensuite l'objet d'une sélection et d'une enquête afin de s'assurer de leurs aptitudes, attitudes et intérêts. Elles font savoir au Regroupement le type de gardiennage offert (auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes, à domicile ou chez la personne, etc.) les tarifs qu'elles demandent, leurs disponibilités, etc. Lorsqu'un parent demande du gardiennage, le Regroupement lui communique une liste de gardien(ne)s potentiels. De cette façon le Regroupement croit être en mesure de répondre aux différentes demandes de gardiennage dans un délai ne dépassant pas 48 heures.

Pour ce qui est du volet accompagnement, le processus ne change pas: les personnes doivent toujours passer par la démarche de jumelage et les accompagnateurs conti-nuent de recevoir une formation adaptée aux besoins des personnes à desservir.

La réforme de la sécurité du revenu (Suite de la page 2)

ont toujours considéré que ces personnes devaient aller chercher leurs services dans le réseau de la santé et des services sociaux. La réforme prévoit que les personnes présentant des incapacités soient orientées vers le réseau sociosanitaire. L'AQRIPH a des craintes en ce qui regarde la possibilité pour les conseillers des CLE d'orienter les personnes présentant des incapacités à d'autres réseaux et ainsi les exclure des mesures actives d'aide à l'emploi et propose au ministère responsable de la réforme d'être vigilant pour que les personnes handicapées ne soient pas systématiquement exclues des programmes d'insertion en emploi.

L'allocation supplémentaire pour contrainte temporaire

Les parents d'enfant handicapé et bénéficiant de la sécurité du revenu peuvent se soustraire temporairement de certaines obligations dans le cadre du régime et bénéficier de prestations de non-disponibilité. Par rapport à cela, l'AQRIPH souhaite que le gouvernement ajoute une catégorie de

personnes présentant des contraintes temporaires à l'emploi de manière à ce que les personnes ayant la responsabilité d'un adulte ou d'un enfant présentant une déficience et qui exige une présence continue ne soient pas pénalisées dans le cadre du régime et puissent bénéficier des allocations supplémentaires prévues en conséquence.

Le fonctionnement des Conseils des partenaires

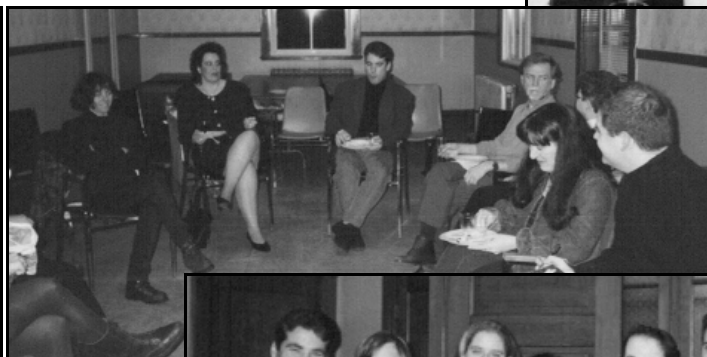
La réforme prévoit la création des Conseils locaux de partenaires. Ceux-ci auraient le mandat d'élaborer des plans locaux d'action concertés pour l'emploi. Ces instances seraient composées de divers partenaires du milieu de l'emploi. Le milieu associatif, dans l'esprit de développer un arrimage des interventions du milieu scolaire, de la réadaptation et de l'emploi, réclame une représentation des personnes handicapées, du milieu de la réadaptation et du milieu scolaire sur les conseils locaux des partenaires.

Retour sur le Vin et fromages offert à l'occasion de Noël

À l'occasion de l'approche des fêtes, le Regroupement a offert un "Vin et fromages" à ses membres et à ses bénévoles. Les personnes présentes ont grandement appréciées l'événement qui sera sans doute repris l'an prochain.

La troupe de théâtre, créée pour sensibiliser les adolescents à la déficience intellectuelle, en a profiter pour présenter un extrait de la pièce "Xavier". D'autres ont plutôt choisis de chanter.

Nous profitons du présent numéro pour diffuser des photos prises lors de cette soirée.



Option Intégration est publié par le Regroupement de parents de personne ayant une déficience intellectuelle de Montréal. Le Regroupement est une association de parents qui se définit comme un organisme de promotion des intérêts et de défense des droits voué à l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle.

Rédaction: Pierre Berger
Marcel Faulkner
Denis Plante Jr
Annette Gariépy

Secrétariat et mise en page: Pierre Berger



Option Intégration
RPPADIM
3958, rue Danddurand, local #35
Montréal, Qc H1X 1P7